

CERTIFICATION QUALITATIVE POUR LES MONTRES TERMINÉES

Qualité Fleurier, la preuve par quatre

Lancée officiellement le 27 septembre dernier, la certification Qualité Fleurier pose de sévères exigences techniques et esthétiques aux montres qui désirent s'en parer.

Créée le 5 juin 2001 et présidée par Me Jean-Patrice Hofner, avocat et notaire à Môtiers, la Fondation Qualité Fleurier est issue du projet commun des marques Chopard, Parmigiani Fleurier, Bovet Fleurier ainsi que de la société Vaucher manufacture Fleurier de proposer l'établissement de nouveaux critères esthétiques et techniques destinés à la certification de montres terminées. Structure autonome et indépendante, elle trouve sa légitimité grâce à la participation active des pouvoirs publics, dont la Confédération helvétique, l'Etat de Neuchâtel, la Commune de Fleurier, l'Association Région Val-de-Travers et la Fondation Philippe Jéquier.

Ouverte à tous les producteurs de haute horlogerie mécanique, suisses ou européens, la certification réunit un ensemble d'exigences assurant le client final d'une excellente précision en toute circonstance, d'une solidité et d'une durabilité éprouvées, ainsi que d'une qualité de finition esthétique exclusive. En conséquence, la Fondation a pour buts d'établir des critères de qualité technique et esthétique de construction horlogère, de délivrer une attestation de qualité sous forme de certificat écrit et de logo apposé sur le garde-temps et de contribuer, dans la mesure de ses moyens, à la formation en haute horlogerie.

Menée de manière objective par une commission technique indépendante



des marques participantes, la procédure de certification compte quatre conditions d'obtention précises: le mouvement doit être certifié COSC, avoir passé le test Chronofiable et répondre à une qualité de finition esthétique exclusive; la marche de la montre terminée doit quant à elle être attestée par la machine Fleuritest. Voyons ces critères en détail:

Critères techniques et esthétiques: afin de pouvoir procéder au contrôle des critères techniques et esthétiques, le requérant dépose, dans les bureaux de la Fondation, le mouvement de la montre à certifier, sous forme de kit. La platine, les ponts, le barillet complet, la masse, les roues, les pièces décollées et taillées ainsi que les pièces de forme font l'objet d'un examen visuel à 30 cm puis au microscope N°3. Un décor doit être apparent sur l'épaisseur maximum de la platine ou de la partie visible du pont, par procédé sélectif de la zone à décorer, ainsi que dans les creuses principales. Les éléments ne doivent comporter aucun angle vif brut et les découvertes doivent



FLEURIER QUALITY LABEL

Fourfold proof

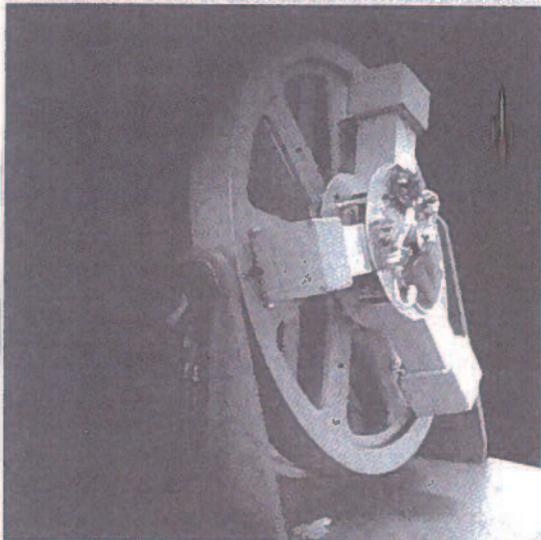
The Fleurier Quality Foundation certification meets a normative requirement for the market and the final customer to have a better definition of quality watchmaking, adapted to today's demands and technological advances.

Created on 5 June 2001, the Fleurier Quality Foundation stems from a joint project undertaken by the Chopard, Parmigiani Fleurier and Bovet Fleurier brands, as well as the Vaucher Manufacture Fleurier, to establish new aesthetic and technical criteria dedicated to the certification of finished watches. As an autonomous and independent structure, it draws its legitimacy from the active participation of public authorities, including the Swiss Federal Government, the Canton of Neuchâtel, the Municipality of Fleurier, the Val-de-Travers Regional Association, and the Philippe Jéquier Foundation.

Representing the first certification to be open to all Swiss or European producers of mechanical fine watchmaking, the certification encompasses a set of demands that ensure the final customer of precision in all circumstances, tested robustness and durability, as well an exclusive aesthetic quality of finish. The goals of the Fleurier Quality Foundation are thus to establish criteria for technical and aesthetic watch construction; to issue an attestation of quality in the form of a written certificate and a logo placed on the timepiece; and to contribute, as far as its means permit, to training in the field of haute horlogerie.

The procedure for obtaining this certification, conducted in an objective manner by a technical committee, which is independent of the participating brands, is subject to precise conditions: the

movement must be COSC-certified; the movement must have passed the Chronofiable test; the movement must attain an exclusive aesthetic quality of finish; the rating of the finished watch must be vouched for by the Fleuritest machine (see photo).



Adapted to contemporary standards of efficiency and profitability, the tests take place in Fleurier, but may be delocalised in any other place that has been given prior authorisation by the Foundation, since geographical constraints are not part of the criteria for obtaining this certification.

When testing is complete and, if successful, a certificate is issued for each watch tested, mentioning the numbers of its case and movement. The logo is placed on the movement and on an element of the watch exterior, if desired.

Open to the participation of new watch brands or manufacturers, obtaining the certification requires payment of a fee of SFr 10,000 per year and of SFr 45 per certified watch. Each new brand or manufacture has the possibility of delegating a technician to serve among the assessors consulted by the technical committee.

Finally, the Fleurier Quality Foundation does not exclude the possibility of adopting a certification for watches with quartz movements.

être polies. Aucune bavure visible ne doit être présente et les zones fonctionnelles des pièces aciers devront être polies. Les têtes de vis devront être plates et polies, anglées sur la fente et le pourtour. Les pièces de forme devront être anglées, polies, traits tirés si possible.

Test Chronofiable: les mouvements soumis à la certification doivent passer avec succès les différentes étapes du test Chronofiable, à savoir un cycle de vieillissement, un cycle de mesure des forces de traction-pression sur la tige, sur les poussoirs, cas échéant, sur la lunette tournante, des tests aux champs magnétiques, un test de choc au mouton-pendule, sauf pour les complications, ainsi que plusieurs tests d'étanchéité. Il faut soumettre le nombre de têtes de montres suivantes : 5 pièces si le modèle est produit dans une série de 1 à 100 exemplaires, 10 pièces pour des séries de 101 à 200 exemplaires et 20 pièces pour des séries supérieures à 201 exemplaires.

Test COSC: le 100% des mouvements soumis à la certification Qualité Fleurier doivent avoir passé le test du Contrôle officiel suisse des chronomètres.

Test Fleuritest: cette machine (voir photo), inventée spécialement à l'occasion de l'établissement de la certification Qualité Fleurier, permet de mener à bien la dernière étape de contrôle, à savoir la régularité de marche du mouvement emboîté dans son habillage définitif. Ce dernier examen assure à son possesseur, si son issue est positive, la haute qualité esthétique et technique de son garde-temps. Un test de fonctionnement de 24 heures est effectué sur la machine. L'originalité de son procédé consiste en la simulation informatique du porté de la montre. Selon la programmation, la machine Fleuritest sait reproduire les mouvements d'un homme ou d'une femme dans toutes les activités souhaitées, permettant d'alterner des phases actives, très actives et calmes (une séance de fitness, une journée de travail type, etc). Les variations de marche sont analysées au moyen d'un système d'acquisition d'images par caméras numériques.

La précision de marche du mouvement doit être comprise entre 0 et +5 secondes par jour.

Adaptés aux exigences d'efficacité et de rentabilité d'aujourd'hui, ces tests se déroulent à Fleurier, dans les locaux de la Fondation, mais ils peuvent être délocalisés en tout autre lieu préalablement autorisé par la Fondation, la contrainte géographique ne rentrant pas dans les critères d'obtention de la certification (les données informatiques et le test du kit mouvement demeurent cependant impérativement à Fleurier).

A l'issue du contrôle et en cas de réussite, un certificat est délivré pour chaque pièce testée, mentionnant son numéro de mouvement et de boîte. Le logo est apposé sur le mouvement et sur un élément de l'habillage, si souhaité.

Ouverte à la participation de nouvelles marques ou manufactures horlogères, l'obtention de la certification requiert le paiement d'un émolument de 10'000 francs par année et de 45 francs par montre certifiée. Chaque nouvelle mar-



Signée Bovet "Fleurier" Complication, cette montre automatique avec calendrier perpétuel et phases de lune est disponible en or rose dans une série limitée à douze exemplaires.

que ou manufacture a la possibilité de déléguer un technicien au sein de la Commission technique, présidée par l'ancien directeur du Wostep Antoine Simonin.